LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE KYOTO
京都国際フランス学園

ETABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LFIK, 1er décembre 2021

Compte-rendu

Début de séance : 17h00
Fin de séance : 17h45

Le CE se déroule en format hybride (présentiel au LFIK et distanciel via Zoom)

Membres présents

Représentants de l'administration
Monsieur Boris COLIN, Proviseur et Président du Conseil d'Etablissement
Monsieur Jules IRRMANN, Consul général en poste au Consulat Général de France à Kyoto
Monsieur Mathieu LECACHEUR, Directeur Administratif et Financier
Monsieur Julien TEILLON, Conseiller Principal d'Education
Monsieur Julien GACHIGNARD, Coordinateur du Primaire

Représentants des enseignants et du personnel non-enseignant
Madame Aude JEANSON, professeur des écoles en maternelle
Madame Emi ETO, professeur de japonais
Monsieur Gaël REGNER, professeur de lettres et histoire-géographie
Madame Aiko KATO, suppléante, représentante des personnels
Madame Coline SOPIK, professeur de SVT

Représentants des parents d'élèves et des élèves
Madame Aloysie BENITE, parent d'élève
Monsieur Grégory PURET, suppléant, représentant des parents d'élèves
Madame Dina LOUIS, parent d'élève
Madame Andréa LEMAIRE, élève en 3EME
Madame Sarah PERRIN, représentante des élèves

Membres présents et siégeant à titre consultatif

Monsieur Airy QUILLERE, remplaçant M. Stéphane MARTIN, Conseiller culturel
Monsieur François ROUSSEL, Conseiller des français du Japon
Madame Léonore PAGET, élève et Vice-Présidente du Conseil de la Vie Lycéenne

Madame Jessica DESCLOS, membre élue au CG de l'APEK

Membres suppléants présents / invités présents

Madame Diane CYRANOSKI, suppléante, représentante des parents d'élèves
Monsieur Hugo PRETET, suppléant, représentant élu au CVC/CVL

***

PJ :

- ANNEXE 1 : Emargement CE
- ANNEXE 2 : Demande d'ouverture de poste de Résident

***

1/ Validation de l'ordre du jour :

Le Proviseur présente l'ordre du jour de ce Conseil d'Etablissement exceptionnel. Une seule question à l'ordre du jour : le vote pour la création d'un poste de résident en primaire à la rentrée 2022-2023.

Le Proviseur propose de passer au vote afin d'adopter cet ordre du jour,

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

L'ordre du jour est adopté.

2/ Validation de l'ordre du jour :

Le Proviseur remercie les différents usagers pour l'ensemble des discussions qui ont pu avoir lieux en amont de ce conseil concernant cette création de poste de résident en primaire pour la rentrée prochaine. Il revient sur le fait que l'AEFE a proposé cette création il y a peu de temps et que les discussions se sont donc déroulées un peu en urgence, et s'excuse de ne pas avoir pu enclencher tous les processus de dialogue comme le lycée en a l'habitude. Certaines incompréhensions légitimes ont pu être levées grâce à l'engagement de tous les usagers. Il remercie aussi le Comité de gestion pour son implication dans ce processus et pour avoir réuni avec la Direction les représentants des personnels afin d'expliciter les choses.

Le Proviseur revient sur le fait que la volonté initiale était de demander une création de poste en secondaire. Cependant, les volumes horaires étaient peu compatibles et cette décision aurait entraîné des difficultés en cascade pour d'autres personnels recrutés locaux. Un représentant des parents d'élèves prend la parole pour demander des précisions sur la prise en charge des personnels résident. Il est alors expliqué qu'une part des salaires et l'ISVL sont pris en charge par l'établissement, cela revenant « globalement » aux même dépenses pour l'établissement, les choses variant selon

l'ancienneté de la personne recrutée. Le Proviseur réexplique les critères de sélection et revient sur le fait que 3 titulaires sont déjà en place au sein du LFIK et seront donc prioritaires pour obtenir le poste s'ils candidatent.

Le Consul Général prend la parole pour appuyer la proposition. C'est une opportunité qui témoigne de la confiance que peut porter l'AEFE envers le LFIK, et un gage de reconnaissance qu'il nous faut saisir.

Le Proviseur propose de passer au vote sur cette question.

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

La proposition de création d'un poste de résident primaire pour la rentrée 2022-2023 est adoptée à l'unanimité. (Cf PJ numéro 2). Le document sera envoyé à l'AEFE avant le passage en Comité Technique, qui validera définitivement la création.

Le Proviseur remercie tous les membres.

La séance se termine à 17h45

Le Proviseur

Boris COLIN

Lycée français international de Kyoto
Boris COLIN
Proviseur

Le secrétaire de séance

Mathieu LECACHEUR

service comptable